

DEC200939DR04

Décision portant nomination de M. Guillaume HARRY aux fonctions de responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'IDRIS (UPS851)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC200526DAJ du 4 mars 2020 donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPIILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guillaume HARRY, IR1, est nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'IDRIS (UPS851) à compter du 01/04/2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 avril 2020

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPIILLON

